

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661**24 juin 2003****SOMMAIRE**

Amalhuna S.A., Luxembourg	31710	Fruitbrokers Holding S.A., Luxembourg	31718
Aperta Sicav, Luxembourg	31703	Gecarim S.A., Luxembourg	31722
Asco Holding S.A., Luxembourg	31705	I.S.T. - International Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	31715
Asco Holding S.A., Luxembourg	31706	I.S.T. - International Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	31715
Asco Holding S.A., Luxembourg	31706	Investpol S.A., Luxembourg	31722
Asco Holding S.A., Luxembourg	31706	Jabbalux S.A.H., Luxembourg	31702
Asco Holding S.A., Luxembourg	31707	Janek Holding S.A., Luxembourg	31717
Asco Holding S.A., Luxembourg	31707	Janek Holding S.A., Luxembourg	31717
Asco Holding S.A., Luxembourg	31707	Janek Holding S.A., Luxembourg	31717
Asco Holding S.A., Luxembourg	31707	Kieffer Arsène, S.à r.l., Schiffflange	31711
Asco Holding S.A., Luxembourg	31719	Lipid Investments S.A., Luxembourg	31719
Asco Holding S.A., Luxembourg	31719	Lumino Holding S.A., Luxembourg	31715
Asco Holding S.A., Luxembourg	31719	Medico Holding S.A., Luxembourg	31717
Asco Holding S.A., Luxembourg	31720	Navella S.A., Luxembourg	31721
Asco Holding S.A., Luxembourg	31720	Ontex International, S.à r.l., Luxembourg	31724
Asco Holding S.A., Luxembourg	31721	Opérations Technologies S.A., Luxembourg	31711
Black & Decker International Holdings B.V./S.à r.l., Amsterdam	31721	Pompadour Holding S.A., Luxembourg	31718
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxembourg	31703	Project Luxembourg S.A., Niederkorn	31725
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxembourg	31705	Property Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	31696
Dimaleo S.A., Luxembourg	31712	Ritaver Finance S.A., Luxembourg	31723
Dimaleo S.A., Luxembourg	31715	S-Consulting S.A., Luxembourg	31721
Dominalux S.A., Luxembourg	31709	So.Par.Trans. S.A., Luxembourg	31728
Envirotrans S.A., Luxembourg	31711	St. Jude Medical Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg	31682
Equifax Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxembourg	31718	Stinvest S.A., Luxembourg	31723
Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg	31708	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	31709
F. Trade Communication S.A., Luxembourg	31701	Sundeco S.A., Luxembourg	31716
F. Trade Communication S.A., Luxembourg	31702	SunlightLuxco-A, S.à r.l., Luxembourg	31698
Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois, Société coopérative, Luxembourg	31710	SunlightLuxco-A, S.à r.l., Luxembourg	31701
Fiduciaire de Luxembourg S.A., Luxembourg	31724	Vattem S.A.H., Luxembourg	31716
Fiduciaire de Luxembourg S.A., Luxembourg	31724	Vattem S.A.H., Luxembourg	31716
Finflor S.A., Luxembourg	31725	Via Santé S.A., Luxembourg	31723
Freiburg S.A.H., Luxembourg	31722	Viarenta S.A., Luxembourg	31716
		W.J. Holding S.A., Luxembourg	31695
		Wagon Corporate, S.à r.l., Luxembourg	31709
		Wagon Global, S.à r.l., Luxembourg	31708
		Wagon Group, S.à r.l., Luxembourg	31695
		Wagon, S.à r.l., Luxembourg	31708

**ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO HOLDING B.V.).**

Registered office: Amsterdam.

Principal office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.666.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of March at 11:30 a.m.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting of shareholders of ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO HOLDING B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, incorporated on 10 August 1998 (the Company), the articles of association of the Company having been amended pursuant to a deed dated 16 April 2002:

ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Orange Street 1209, Wilmington, Delaware, United States of America, hereby represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, residing in Metz (France) by virtue of a proxy given in Minnesota, U.S.A. on 14 mars 2003;

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. that the issued share capital of the Company is currently fixed at EUR 18,000 (eighteen thousand euro);
- III. that the management board, on 24 February 2003, and the sole shareholder of the Company, on 17 March 2003, resolved, among others, to transfer the principal office (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg.
- IV. that it results from the report, dated 18 March 2003, from ERNST & YOUNG, Luxembourg, that the net assets of the Company correspond at least to the value of the shareholders' equity of the Company, a copy of such report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The principal office (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company shall be transferred from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed of 18 March 2003.

2. The principal office (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) of the Company is set at 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS BV with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée, and thus, to proceed, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated Dutch company, to an amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

«Chapter I.

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association, the following terms shall have the following meanings:

«Share» means a share in the capital of the Company.

«Shareholder» means a holder of one or more Shares.

«General Meeting» or «General Meeting of Shareholders» means the body of the Company consisting of the Shareholders or (as the case may be) a meeting of Shareholders (or their representatives) and other persons entitled to attend such meetings.

«Manager» means a member of the Management Board.

«Management Board» means the management board of the Company.

«Subsidiary» means a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code.

«in writing» means by letter, by telecopier, by e-mail or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form.

«Distributable Equity» means the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law.

«Company» means the company the internal organisation of which is governed by these Articles of Association.

«Law» means any applicable law or regulation.

1.2 References to «Articles» refer to articles which are part of these Articles of Association, except where expressly indicated otherwise.

Chapter II. Name - Official Seat and Objects

Art. 2. Name and Official Seat.

2.1 The Company is a private limited liability company and its name is: ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam.

2.3 The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

The objects of the Company are:

(a) to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage, to supervise, to operate and to promote enterprises, businesses and companies;

(b) to finance businesses and companies;

(c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned;

(d) to supply advice and to render services to enterprises and companies with which the company forms a group and to third parties;

(e) to render guarantees, to bind the company and to pledge its assets for obligations of the companies and enterprises with which it forms a group and on behalf of third parties,

as well as everything pertaining to the foregoing, relating thereto or conducive thereto, all in the widest sense of the word.

Chapter III. Capital - Register of Shareholders

Art. 4. Capital.

4.1 The authorised and issued capital of the Company is eighteen thousand Euro (EUR 18,000).

4.2 The authorised and issued capital of the Company is divided into forty (40) Shares with a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to give his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which the Shares were acquired, the date of acknowledgement by or serving upon the Company, and the nominal value paid up on each Share.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered in the register of Shareholders, showing the date on which the right was acquired, and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's right in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorised to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of Shares

Art. 6. Resolution to Issue and Notarial Deed.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-fourths of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall also have a right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment for Shares.

8.1 The full nominal value of each Share must be paid upon subscription.

8.2 Payment for a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed upon. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the provisions of the Law.

8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the provisions of the Law.

Chapter V. Own Shares - Reduction of the Issued Capital**Art. 9. Own Shares.**

The Company and its Subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

Art. 10. Financial Assistance.

10.1 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

10.2 The Company and Subsidiaries may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Company's distributable reserves.

Art. 11. Reduction of the Issued Capital.

The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law.

Chapter VI. Transfer of Shares - Share Transfer Restrictions**Art. 12. Transfer of Shares - Notarial Deed.**

12.1 The transfer of a Share shall require a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Share Transfer Restrictions (Approval General Meeting).

13.1 The provisions of Article 13 below are applicable to a transfer of one or more Shares, unless (i) all Shareholders have granted permission for the intended transfer in writing, which permission shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by the Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

13.2 A transfer of one or more Shares shall require the prior approval of the General Meeting. The relevant Shareholder (the «Applicant») shall make the request for approval by means of a notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom he wishes to transfer the Shares.

13.3 If the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer the Shares is a co-Shareholder or are co-Shareholders, the resolution of the General Meeting to grant the approval shall require a majority of the votes cast, which majority shall represent at least one half of the Company's issued capital. If the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer the Shares is not a co-Shareholder or are not co-Shareholders, the resolution of the General Meeting to grant the approval shall be adopted by Shareholders owning a least three-fourths of the Company's issued capital.

13.4 The Management Board shall be obliged to convene and hold a General Meeting of Shareholders to deal with the request for approval within six weeks of the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the notice of the meeting.

13.5 If the General Meeting refuses the approval, it shall inform the Applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates, against payment in cash (the «Interested Parties»). The resolution of the General Meeting to inform the Applicant of one or more Interested Parties shall be adopted by Shareholders owning a least three-fourths of the Company's issued capital. The Company shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Applicant.

13.6 The price for which the Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties shall be set by the Applicant and the Interested Parties in joint consultation, or by one or more experts designated by them. If an agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, is not reached, the price shall be set by one or more independent experts to be designated, at the request of one or more of the parties concerned, by the chairperson of the International Chamber of Commerce.

13.7 The Applicant may withdraw up to one month from the day on which he is informed of the Interested Party or Parties to whom he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

13.8 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

13.9 All notifications and notices pursuant to this Article 13 are made in writing.

Chapter VII. Pledging of Shares and Usufruct in Shares - Depositary Receipts for Shares**Art. 14. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.**

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares.

14.2 If a Share is pledged or if a usufruct is created in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or usufructuary.

Art. 15. Depositary Receipts for Shares.

The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Chapter VIII. The Management Board**Art. 16. Managers.**

16.1 The Management Board shall consist of one or more Managers. Both individuals and legal entities can be Managers.

16.2 Managers are appointed by the General Meeting.

16.3 A Manager may be suspended or removed by the General Meeting at any time.

16.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Managers is vested in the General Meeting.

Art. 17. Duties - Decision-making Process and Allocation of Duties.

17.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

17.2 The Management Board may establish rules regarding its decision-making process and working methods, in addition to the relevant provisions of these Articles of Association. In this context, the Management Board may also determine the duties which each Manager shall be particularly responsible for. The General Meeting may resolve that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

17.3 Meetings of the Management Board shall be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or such other place in or outside the Grand Duchy of Luxembourg, as the person who convenes a meeting of the management board, shall determine.

17.4 When making Management Board resolutions, each Manager may cast one vote.

17.5 All resolutions of the Management Board shall be adopted by a majority of the votes cast.

17.6 At a meeting, the Management Board may only pass valid resolutions if the majority of the Management Directors then in office are present or represented.

17.7 Management Board resolutions at all times may be adopted in writing, provided the proposal concerned is submitted to all Managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Managers then in office.

Art. 18. Representation - Conflicts of Interest.

18.1 The Company shall be represented by the Management Board. If the Management Board consists of two or more Managers, any two Managers acting jointly shall also be authorised to represent the Company.

18.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Managers.

18.3 In the event of a conflict of interest between the Company and a Manager, the provisions of Article 18.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting has appointed one or more other persons to represent the Company in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by the Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with a Manager in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or the Managers to represent the Company.

Art. 19. Approval of Management Board Resolutions.

19.1 The General Meeting may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

19.2 The absence of approval by the General Meeting of a resolution as referred to in this Article 19 shall not affect the authority of the Management Board or the Managers to represent the Company.

Art. 20. Vacancy or Inability to Act.

If a seat on the Management Board is vacant («ontstentenis») or a Manager is unable to perform his duties («belet»), the remaining Managers or Manager shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that at least two Managers are in office and able to perform their duties. If all seats on the Management Board are vacant or all Managers are unable to perform their duties, or if less than two Managers are in office and able to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated for that purpose by the General Meeting.

Chapter IX. Financial Year and Annual Accounts - Profits and Distributions**Art. 21. Financial Year and Annual Accounts.**

21.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

21.2 Annually the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's office in accordance with the Law.

21.3 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders, unless an exemption under the Law applies to the Company.

21.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

21.5 The annual accounts shall be signed by the Managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

21.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

21.7 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its office as from the day on which notice of the annual General Meeting of Shareholders is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

21.8 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

Art. 22. Adoption of the Annual Accounts and Release from Liability.

22.1 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

22.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the Managers from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 23. Profits and Distributions.

23.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The allocation of profits remaining after application of Article 23.1 shall be determined by the General Meeting.

23.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

23.4 The General Meeting may resolve to make interim distributions and/or distributions at the expense of any distributable reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

23.5 Distributions may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

23.6 A claim of a Shareholder for payment of a distribution shall be barred after five years have elapsed.

Chapter X. The General Meeting

Art. 24. Annual General Meeting of Shareholders.

24.1 After the end of the financial year, the annual General Meeting of Shareholders shall be held within the period of time as prescribed by the Law.

24.2 The agenda for this annual General Meeting of Shareholders shall at least contain the following matters of business to be discussed:

- (a) discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- (b) discussion and adoption of the annual accounts;
- (c) release from liability of Managers;
- (d) allocation of profits; and
- (e) other business presented for discussion by the Management Board or by Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital, and announced with due observance of Article 26.

Art. 25. Other General Meetings of Shareholders.

25.1 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

25.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the business to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorised to convene a meeting themselves.

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings.

26.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 25.2.

26.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

26.3 The notice of the meeting shall specify the business to be discussed. Other business not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 26.2.

26.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

26.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere in or outside the Grand Duchy of Luxembourg, in which case valid resolutions of the General Meeting may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 27. Admittance and Rights at Meetings.

27.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorised in writing.

27.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

27.3 The Managers shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

27.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 28. Chairperson and Secretary of the Meeting.

28.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by a majority of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Manager shall act as chairperson, or, if no Manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

28.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 29. Minutes - Recording of Shareholders' Resolutions.

29.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

29.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

29.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than cost price.

Art. 30. Adoption of Resolutions in a Meeting.

30.1 Each Share confers the right to cast one vote.

30.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented at a General Meeting of Shareholders, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

30.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

30.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

30.5 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or what portion of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which no vote can be cast pursuant to the Law or these Articles of Association.

Art. 31. Voting.

31.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. Votes by secret ballot shall be cast by means of secret, unsigned ballot papers.

31.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

31.3 Resolutions may be adopted by acclamation if none of the persons with voting rights present at the meeting objects.

31.4 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 32. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

32.1 Shareholders may adopt resolutions of the General Meeting in writing without holding a meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provisions of Article 27.3 shall apply by analogy.

32.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 29.3.

Chapter XI. Amendment of the Articles of Association - Change of Corporate Form -**Dissolution and Liquidation****Art. 33. Amendment of the Articles of Association - Change of Corporate Form.**

33.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-fourths of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made to the General Meeting, the notice convening the General Meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

33.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form adopted by the General Meeting, and a resolution to amend these Articles of Association. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 34. Dissolution and Liquidation.

34.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-fourths of the Company's issued capital. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made to the General Meeting, this must be stated in the notice convening the General Meeting.

34.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Managers shall become liquidators of the dissolved Company's property.

34.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

34.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

34.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, to the extent necessary, to confirm that the principal office (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company shall be transferred from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed of 18 March 2003 and that principal office (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) of the Company shall be set at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of 18 March 2003, of Peggy J. Gunn, and Kevin T. O'Malley, as managers of the Company and (ii) to appoint, effective as of 18 March 2003:

(a) Mrs Jan E. Krentz, Tax Director, residing at 4 Raven Road, St. Paul, Minnesota, 55127, USA, born on 19 June 1957, in Minneapolis, Minnesota USA,

(b) Mr Marc Feider, lawyer, with business address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, born on 5 October 1958, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and

(c) Mr Lennart Stenke, company director, residing at 56, rue Andethana in L-6970 Oberanven, born on 22 September 1951, in Sundbyberg, Sweden, as new managers of the Company for an unlimited period of time.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to confirm the appointment of ERNST & YOUNG, Amsterdam, the Netherlands, as auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The parties therefore refer to the exemption of capital duty provided by article 3 of the law of 29th December, 1971. The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit mars à 11 heures 30.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire des associés de ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas constituée le 10 août 1998 (la Société) dont les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du 16 avril 2002;

ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Orange Street 1209, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Céline Pignon, avocate, demeurant à Metz (France) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée dans le Minnesota, U.S.A., le 14 mars 2003;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

La partie, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 18.000 (dix-huit mille euros).

III. le conseil de gérance en date 24 février 2003, et l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2003, ont décidé, entre autres, de transférer le lieu d'établissement principal (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés hollandais) et le lieu de gestion effective de la Société, des Pays-Bas au Luxembourg.

IV. il résulte d'un rapport du 18 mars 2003 émis par ERNST & YOUNG, Luxembourg que les actifs nets de la Société correspondent au moins au montant des fonds propres de la Société, une copie dudit rapport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des autorités compétentes.

Après quoi, la partie, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Le lieu d'établissement principal (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés hollandais) et le lieu de gestion effective de la Société seront transférés des Pays-Bas au Luxembourg à compter du présent acte du 18 mars 2003.

2. Le lieu d'établissement principal (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés hollandais) de la Société est installé au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. La Société opérera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS BV avec effet à la date des présentes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société doit opérer à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et donc, de procéder, au sens de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, mais étant entendu que la Société continue d'être considérée comme une société hollandaise valablement constituée, à une modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}.

Art. 1. Définitions.

1.1 Dans ces Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

«Part Sociale» signifie une part sociale dans le capital de la Société.

«Associé» signifie un porteur d'une ou plusieurs Parts Sociales.

«Assemblée Générale» ou «Assemblée Générale des Associés» signifie l'organe de la Société constitué des Associés ou (le cas échéant) une assemblée des Associés (ou de leurs représentants) et toute autre personne autorisée à participer à de telles assemblées.

«Gérants» signifie un membre du Conseil de Gérance.

«Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société.

«Filiale» signifie une filiale de la Société comme stipulée à la Section 2:24a du Code Civil hollandais.

«par écrit» signifie par courrier, télécopie, message électronique ou message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit.

«Fonds Propres Distribuables» signifie la partie des fonds propres de la Société qui excède le total du capital social et des réserves de la Société qui doivent être maintenue conformément à la Loi.

«Société» signifie la société dont l'organisation interne est régie par les présents Statuts.

«Loi» signifie toute loi et règlements applicables.

1.2 Les références à «Articles» font référence aux articles qui font partie de ces Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Chapitre II. Nom - Siège social et Objet social

Art. 2. Nom et Siège Social.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée et s'appelle: ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V.

2.2 Le siège social de la Société se trouve à Amsterdam.

2.3 Le lieu d'établissement principal de la Société et lieu principal de gestion se trouveront dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales en tout lieu, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Object social.

L'objet social de la Société est le suivant:

(a) constituer, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, gérer, superviser, exploiter et promouvoir des entreprises, affaires et sociétés;

(b) financer les entreprises et les sociétés;

(c) emprunter, prêter et lever des fonds, y compris émettre des obligations, billets à ordre ou autres titres ou titres de créance ainsi que conclure des contrats y relatifs;

(d) conseiller et prêter des services au profit des entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société ou à des tiers;

(e) octroyer des garanties, engager la société et gager ses actifs pour couvrir les obligations des sociétés ou entreprises appartenant au groupe de la Société et pour le compte de tiers;

ainsi que toute action concernant, en relation ou favorable à ce qui précède, et tout dans le sens le plus large du terme.

Chapitre III. Capital social - Registre des Associés

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital autorisé et souscrit de la Société est de dix-huit mille euros (EUR 18.000).

4.2 Le capital autorisé et souscrit de la Société est divisé en quarante (40) Parts Sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il n'y aura pas d'émission de certificats de parts sociales.

Art. 5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste des Parts Sociales et chaque usufruitier des Parts Sociales doit donner par écrit son adresse à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des associés dans lequel les noms et adresses de tous les Associés sont consignés, indiquant la date à laquelle les Parts Sociales ont été acquises, la date à laquelle ces acquisitions sont effectives vis-à-vis de la Société, la valeur nominale payée par Part Sociale.

5.3 Les noms et adresses des créanciers gagistes et usufruitiers des Parts Sociales doivent également figurer au registre des Associés, indiquant la date à laquelle le titre a été acquis, et la date à laquelle ces acquisitions sont effectives vis-à-vis de la Société

5.4 Sur demande des Associés, créanciers gagistes ou usufruitiers des Parts Sociales, le conseil de Gérance fournira un extrait du registre des Associés, gratuitement, dans la mesure où celui-ci concerne l'inscription du demandeur concernant une Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera exact et mis à jour. Toutes les inscriptions et notes du registre seront signées par un ou plusieurs personnes autorisées à représenter la Société.

5.6 Le registre sera mis à la disposition des associés au lieu d'établissement principal de la Société à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, par le Conseil de Gérance pour inspection par les associés.

Chapitre IV. Emission de Parts Sociales

Art. 6. Résolution pour l'émission et Acte Notarié

6.1 Les Parts Sociales peuvent être émises par une résolution de l'Assemblée Générale prise à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois-quarts du capital souscrit de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessitera un acte qui sera passé devant notaire officiant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 L'émission d'une Part Sociale nécessitera par ailleurs un acte qui sera passé devant un notaire civil officiant aux Pays-Bas, auquel acte, ceux concernés par l'émission doivent être parties.

Art. 7. Droit de Préemption.

7.1 A l'émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale globale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions aux Articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés auront aussi un droit de préemption si des droits de souscription aux Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'auront aucun droit de préemption sur des Parts Sociales émises pour les employés de la Société ou une société du groupe tel que définie à la Section 2:24b du Code Civil hollandais.

7.3 Avant chaque émission de Parts Sociales, l'Assemblée Générale pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

7.4 Les Associés n'auront pas de droit de préemption pour des Parts Sociales qui ont été émises en faveur d'une personne qui exerce un droit de souscription aux Parts Sociales accordé au préalable.

Art. 8. Libération des Parts Sociales.

8.1 La valeur nominale de chaque action doit être intégralement libérée à la souscription.

8.2 La libération d'une Part Sociale s'effectue en espèce dans la mesure où aucun règlement en nature a été convenu. La libération en devise n'est possible qu'avec l'accord de la Société et que si les dispositions de la Loi sont dûment observées.

8.3 Les apports autre qu'en espèce sont soumis aux dispositions de la Loi.

Chapitre V. Parts Sociales Propres - Réduction du Capital Souscrit

Art. 9. Parts Sociales Propres.

La Société et ses Filiales peuvent racheter des Parts Sociales intégralement libérées ou les certificats de dépôt, avec une stricte observance des limitations par la Loi.

Art. 10. Assistance Financière.

10.1 La Société ne peut donner aucune sécurité, garantir le prix, ou autrement répondre ou s'engager individuellement ou conjointement au nom et pour compte de tiers dans le but que d'autres souscrivent à ou achètent des Parts Sociales ou certificats de dépôt. Les Filiales sont soumises à la même interdiction.

10.2 La Société et les Filiales peuvent accorder des prêts en vue d'une souscription ou un achat de Parts Sociales mais avec une limite fixée au montant des réserves distribuables de la Société.

Art. 11. Réduction du Capital Souscrit.

L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital souscrit conformément aux dispositions de la Loi à ce sujet.

Chapitre VI. Transfert de Parts Sociales - Restriction au Transfert de Part Sociale

Art. 12. Transferts de Parts Sociales - Acte Notarié.

12.1 Le transfert de Parts Sociales nécessitera un acte/contrat qui sera passé devant un notaire civil hollandais officiant aux Pays-Bas, auquel acte, ceux concernés par l'émission doivent être parties.

12.2 A moins que la Société elle-même soit partie à l'acte, les droits attribuables à la Part Sociale ne peuvent être exercés après que la Société a constaté ledit transfert ou que ledit acte lui a été notifié conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 13. Restrictions au Transfert de Parts Sociales (Accord de l'Assemblée Générale).

13.1 Les dispositions de l'Article 13 ci-dessus sont applicables à un transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales, (i) à moins que tous les Associés aient accordé par écrit leur permission au transfert envisagé, laquelle permission sera valable pour une période de trois mois, ou (ii) à moins que l'Associé concerné soit obligé par la Loi de transférer ses Parts Sociales à un ancien Associé.

13.2 L'accord préalable de l'Assemblée Générale est requis pour le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales. L'Associé en question (le «Candidat») demandera l'accord par une notification au Conseil de Gérance, en indiquant le nombre de Parts Sociales qu'il désire transférer ainsi que la ou les personnes auxquelles il désire transférer les Parts Sociales.

13.3 Si la ou les personnes auxquelles le Candidat désire transférer ses Parts Sociales est un co-Associé ou co-Associés, la décision de l'Assemblée Générale de donner son agrément requiert la majorité de voix, qui représentera au moins la moitié du capital souscrit de la Société. Si la ou les personnes auxquelles le Candidat désire transférer ses Parts Sociales n'est pas un co-Associé ou co-Associés, la décision de l'Assemblée Générale de donner son agrément sera adoptée par les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital souscrit de la Société.

13.4 Le Conseil de Gérance a l'obligation de convoqué et tenir une Assemblée Générale des Associés pour traiter la demande d'agrément endéans les 6 semaines de la date de réception de la demande. Le contenu de la demande apparaîtra dans la convocation à l'assemblée.

13.5 Si l'Assemblée Générale refuse de donner son accord, elle en informera le Candidat et en même temps que le refus, elle informera le Candidat de l'existence d'une ou plusieurs parties intéressées qui sont prêtes à acheter toutes les Parts Sociale qui font l'objet de la demande d'agrément, contre libération en espèce (les «Parties Intéressées»). La décision de l'Assemblée Générale d'informer le Candidat d'une ou plusieurs Parties Intéressées doit être adoptée par les Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social souscrit de la Société. La Société n'a le droit d'agir en tant que Partie Intéressée qu'avec l'accord du Candidat.

13.6 Le prix auxquels les Parts Sociales dont la demande d'agrément fait l'objet peuvent être achetées par les Parties Intéressées, sera fixé par le Candidat et les Parties Intéressées ensemble, ou par un ou plusieurs experts qu'ils désigneront. Si un accord sur le prix ou sur le ou les experts n'est pas atteint, le cas échéant, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants désignés, à la demande d'une ou de plusieurs parties concernées, par le président de la Chambre de Commerce Internationale.

13.7 Le Candidat a un mois à partir du jour où il a été informé des Parties Intéressées ou Parties à qui il peut vendre toutes ses Parts Sociales qui font l'objet de la demande d'agrément et à quel prix pour retirer son offre de transfert.

13.8 Le transfert de Parts Sociales est par ailleurs soumis aux dispositions de la Loi.

13.9 Toutes les notifications et notices en vertu de cet Article 13. se feront par écrit.

Chapitre VII. Gage des Parts Sociales et Jouissance des Parts Sociales - Certificat de Dépôt

Art. 14. Gage des Parts Sociales et Jouissance des Parts Sociales.

14.1. Les dispositions de l'Article 12. s'appliquent par analogie au gage des Parts Sociales et à la création ou au transfert de la jouissance des Parts Sociales.

14.2 Si une Part Sociale est gagée ou si un usufruit a été créé, les droits de vote attribuable à ces Parts Sociales ne sont pas transmis au créancier gagiste ou usufruitier.

Art. 15. Certificats de Dépôts.

La Société ne coopérera pas à l'émission de certificat de dépôt pour les Parts Sociales.

Chapitre VIII. Le conseil de Gestion

Art. 16. Les Gérants.

16.1 Le Conseil de gérance est constitué d'un ou de plusieurs gérants. Les Gérants peuvent être des personnes physiques ou personnes morales.

16.2 Les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale.

16.3 L'assemblée Générale peut à tout moment suspendre ou révoquer un Gérant.

16.4 L'autorité d'établir la rémunération et les autres conditions d'emploi des Gérants relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Fonctions - Processus de prise de décision et partage des fonctions.

17.1 Le Conseil de Gérance sera en charge de la gestion de la Société.

17.2 Le Conseil de Gérance peut établir des règles concernant le processus de prise de décision et les méthodes de travail, en plus des dispositions des présent Statuts. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les fonctions particulières dont chaque Gérant sera responsable. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et partage des fonctions doivent être mises par écrit et que ces règles et partages des fonctions seront soumises à son approbation.

17.3 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ou à tout autre endroit au ou en dehors du Grand-duché de Luxembourg, que la personne qui convoque une réunion du conseil de gérance déterminera.

17.4 Lors des prises de décisions du Conseil de Gérance, chaque Gérant peut exercer un vote.

17.5 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix.

17.6 A une réunion, le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

17.7 Les décisions du Conseil de Gérance pourront être adoptées par écrit à toutes occasions, à condition que la proposition soit soumise à tous les Gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne voit d'objection à cette façon de prendre des décisions. L'adoption de décisions par écrit sera effectuée par vote écrit des Gérants en fonction.

Art. 18. Représentation - Conflits d'Intérêt.

18.1 La Société est représentée par le Conseil de Gérance. Si le Conseil de Gérance est composé de deux Gérants ou plus, deux Gérants agissant conjointement seront autorisés à représenter la Société.

18.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents qui auront des pouvoirs spécifiques et limités pour représenter la Société. Chaque agent aura la compétence de représenter la Société sous réserve des restrictions qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. L'autorité d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'exercer relativement à toute transaction dans laquelle la Société a un conflit d'intérêt avec l'agent concerné ou avec un ou plusieurs Gérants.

18.3 En cas de conflit entre la Société et un Gérant, les dispositions de l'Article 18.1 resteront en vigueur à moins que l'Assemblée Générale nomme une ou plusieurs autres personnes pour représenter la Société en cas de tel conflit, sous réserve de toutes dispositions prévues par la Loi. Une décision du Conseil de Gérance qui concerne une affaire où il y a un conflit avec les intérêts privés d'un Gérant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale mais l'absence d'une telle approbation n'affectera pas l'autorité du Conseil de Gérance ou les Gérants à représenter la Société.

Art. 19. Approbation des Décisions du Conseil de Gérance.

19.1 L'Assemblée Générale peut exiger que les décisions du Conseil de Gérance soient soumises à son approbation. Le Conseil de Gérance sera notifié par écrit de telles décisions qui seront clairement indiquées.

19.2 L'absence d'approbation par l'Assemblée Générale d'une décision comme indiqué à l'Article 19.1 ci-dessus n'affectera pas l'autorité du Conseil de Gérance ou les Gérants à représenter la Société.

Art. 20. Vacance ou incapacité d'agir

Si un siège au Conseil de Gérance est vacant (ontstentenis) ou si un Gérant est dans l'incapacité d'assumer ses fonctions (belet), la gestion de la Société sera temporairement confiée aux Gérants restants ou au Gérant à condition qu'au moins deux Gérants soient en fonction et capable d'assumer leurs fonctions. Si tous les sièges au Conseil de Gérance sont vacants et que tous les Gérants sont dans l'incapacité d'assumer leurs fonctions, ou si le nombre de Gérants en fonction et capables d'assumer leurs fonctions est inférieur à deux, l'Assemblée Générale confiera la gestion de la Société à la personne qu'elle aura désignée à cet effet.

Chapitre IX. Année Sociale et Comptes Annuels, Bénéfices et Distributions

Art. 21. Année sociale et Comptes Annuels.

21.1 L'année sociale de la Société est l'année civile.

21.2 Chaque année, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels et doit les déposer au siège social de la Société pour inspection par les Associés conformément à la Loi.

21.3 Endéans la période prescrite par la Loi, le Conseil de Gérance déposera également le rapport annuel au siège social de la Société pour inspection par les Associés, à moins qu'une exemption ait été accordée à la Société en vertu de la Loi.

21.4 Un bilan, un compte de résultats et les annexes y relatives constituent les comptes annuels.

21.5 Les Gérants signeront les comptes annuels. Si la signature d'un ou de plusieurs Gérants est manquante, cette omission et les raisons de cette omission seront indiquées.

21.6 La Société peut, et si la Loi l'exige, nommer un comptable qui contrôlera les comptes annuels. L'Assemblée Générale se chargera de cette nomination.

21.7 La Société s'assurera que les comptes annuels, et dans la mesure nécessaire, le rapport annuel ainsi que les renseignements supplémentaires requis par la Loi se trouvent à son siège à partir du jour de convocation de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés. Les Associés pourront y inspecter ces documents et en obtenir une copie gratuitement.

21.8 Les comptes annuels, le rapport annuel, les renseignements supplémentaires requis par la Loi et le contrôle par un comptable, ainsi que le dépôt de ces documents au Registre de Commerce sont également soumis aux dispositions de la Loi.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels et Décharge.

22.1 L'Assemblée Générale approuvera les comptes annuels.

22.2 Après l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale passera une résolution concernant la décharge des Gérants pour l'exécution de leurs mandats, dans la mesure où l'exécution de leur mandats est reflétée dans les comptes annuels ou autrement connue des Associés avant l'approbation des comptes annuels. L'étendue de la décharge à accorder aux Gérants est soumise aux limitations prévues par la Loi.

Art. 23. Bénéfices et Distributions.

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) est prélevé des bénéfices nets réalisés au cours de l'exercice et est versé à la réserve légale de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale détermine l'allocation du solde des bénéfices après application de l'Article 23.1.

23.3 La distribution des bénéfices sera possible après approbation des comptes annuels, si la Loi et les comptes annuels le permettent.

23.4 L'Assemblée Générale a, sous réserve des dispositions de la Loi, la possibilité de payer des dividendes intérimaires et/ou des dividendes prélevés sur toute réserve distribuable de la Société.

23.5 Le montant des dividendes ne peut pas dépasser le montant des Fonds Propres Distribuables.

23.6 Une plainte d'un Associé pour paiement de dividende n'est plus recevable après cinq ans.

Chapitre X. L'Assemblée Générale

Art. 24. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

24.1 Après la fin de l'exercice social, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra dans les limites de temps prévues par la Loi.

24.2 L'ordre du jour de cette Assemblée Générale annuelle des Associés contiendra au moins les points suivants:

- (a) discussion du rapport annuel (à moins qu'une exemption à la Loi s'applique à la Société);
- (b) discussion et adoption des comptes annuels;
- (c) décharges des Gérants;
- (d) allocation des bénéficiaires;
- (e) autres points présentés par le Conseil de Gérance ou par les Associés représentant au moins 1/10 du capital souscrit de la Société, et précisés conformément à l'Article 26.

Art. 25. Autres Assemblées Générales.

25.1 Les autres Assemblées Générales des Associés se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

25.2 Les Associés représentant au moins 1/10 du capital souscrit de la Société peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés en indiquant clairement les points à discuter. Si le Conseil de Gérance n'a pas convoqué l'assemblée endéans quatre semaines suivant réception de cette demande de telle sorte que l'assemblée puisse se tenir dans les six semaines suivant réception de cette demande, ces Associés peuvent eux-mêmes convoquer l'assemblée.

Art. 26. Convocation, Ordre du jour et Lieu des Assemblées.

26.1 Le Conseil de Gérance convoque les Associés aux Assemblées Générales des Associés sans préjudice des dispositions de l'Article 25.2.

26.2 Les convocations aux assemblées ne seront données au moins quinze jours avant la tenue de ladite assemblée.

26.3 La convocation aux assemblées précise les points à discuter. Tout autre point qui n'est pas précisé dans la convocation peut être annoncé à une date ultérieure mais tout en respectant le délai mentionné à l'Article 26.2.

26.4 La convocation à l'assemblée sera envoyée à l'adresse de l'Associé telle qu'indiquée dans le registre des Associés.

26.5 Les Assemblées Générales des Associés se tiendront dans la municipalité où se trouve le siège social de la Société, conformément aux présents Statuts. Les Assemblées Générales des Associés peuvent également être tenues à Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg ou tout autre endroit situé au ou en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce cas, les résolutions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valables que si tout le capital social souscrit de la Société est représenté.

Art. 27. Admission et droits aux Assemblées.

27.1 Chaque Associé a le droit d'assister aux Assemblées Générales des Associés, de prendre la parole et d'exercer ses droits de vote. L'Associé peut être représenté à une assemblée par un mandataire autorisé par écrit.

27.2 Chaque personne présente à l'assemblée et ayant un droit de vote doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut décider que cette liste de présence soit également signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

27.3 Les Gérants auront, en tant que tels, le droit de conseiller les Associés aux Assemblées Générales.

27.4 Le président de l'Assemblée décidera de l'admission d'autres personnes à l'assemblée.

Art. 28. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

28.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé à la majorité des voix des personnes ayant un droit de vote présentes à l'assemblée. Un Gérant agira en tant que président de l'assemblée jusqu'à ce que la nomination soit effectuée, ou, au cas où aucun Gérant n'est présent, l'aîné présent à l'assemblée assumera ce rôle.

28.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 29. Procès-verbaux - Consigne des Résolutions des Associés.

29.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés tiendra le procès verbal des débats de l'assemblée. Le procès-verbal sera adopté par le président et le secrétaire de l'assemblée et signé par ces derniers à cet effet.

29.2 Le président de l'assemblée ou les personnes qui ont convoqué cette assemblée doivent déterminer si un rapport notarié reprenant les débats doit être préparé. Le rapport notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

29.3 Le Conseil de Gérance consignera toutes les résolutions adoptées au cours des assemblées générales. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée s'assurera que le Conseil de Gérance reçoive une transcription des résolutions adoptées dès que possible après l'assemblée. Les registres et consignes seront déposés au lieu d'établissement principal de la Société pour consultation par les Associés. Sur demande, une copie ou un extrait de ces registres sera fourni à ces derniers à prix coûtant.

Art. 30. Adoption des résolutions prises en Assemblée.

30.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

30.2 Dans la mesure où ni la Loi ou les présents Statuts ne stipulent autrement, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à la majorité simple des voix, qui représenta au moins la moitié du capital social souscrit de la Société. Si moins de la moitié du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée à laquelle les résolutions seront adoptées à la simple majorité des voix, indépendamment du montant du capital social de la Société représenté à cette assemblée.

30.3 S'il y a égalité de votes, la proposition est censée avoir été rejetée.

30.4 Si les formalités de convocation et de tenue des assemblées générales, telles que prévues par la Loi ou ces Statuts, n'ont pas été respectées, les résolutions ne peuvent être valablement adoptées à cette assemblée que si le capital social entier est représenté à cette assemblée et que les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

30.5 Lors de la détermination du nombre des voix détenues par les Associés, du nombre d'Associés présents ou représentés ou de la proportion du capital social représenté, on ne tiendra pas compte des Parts Sociales non-votantes en vertu de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 31. Votes.

31.1 Les votes se feront par voie orale. Le président peut, cependant, décider que les votes s'effectuent par scrutin secret. Si le vote a pour objet une personne, toute personne ayant un droit de vote présente à l'assemblée peut demander un vote par scrutin secret. Le vote par scrutin secret s'effectuera au moyen de bulletin de vote secret sans signature.

31.2 Les bulletins blancs ou nuls ne seront pas comptés.

31.3 Les résolutions peuvent être adoptées par acclamation si aucune des personnes ayant un droit de vote présente à l'assemblée ne s'y oppose.

31.4 La décision du président de l'assemblée sur le résultat d'un vote est finale et décisive. Cette règle s'applique également au contenu d'une résolution adoptée si un vote a eu lieu concernant une proposition non écrite. Cependant, si la justesse/exactitude d'une telle décision est remise en question immédiatement après avoir été prononcée, un nouveau vote doit avoir lieu si soit la majorité des personnes ayant un droit de vote présentes à l'assemblée le demandent ou que le vote initial n'a pas été effectué par appel nominatif (roll-call) ou par écrit, toute personne ayant un droit de vote et présente à l'assemblée le demande. Le nouveau vote rendra le vote initial nul et non avenu.

Art. 32. Adoption des Résolutions sans tenue d'Assemblée.

32.1 Les Associés peuvent adopter des résolutions de l'Assemblée Générale par écrit sans tenir d'assemblée, à condition qu'elles soient adoptées par vote unanime de tous les Associés en droit de voter. Les dispositions de l'Article 27.3 s'applique par analogie.

32.2 Chaque Associé doit s'assurer que le Conseil de Gérance soit informé dès que possible par écrit des résolutions ainsi adoptées. Le Conseil de Gérance consignera des résolutions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'Article 29.3.

Chapitre XI. Modification des statuts - Changement de Forme Juridique - Dissolution et Liquidation

Art. 33. Modification des Statuts - Changement de forme juridique.

33.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier ces Statuts par une résolution adoptée à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social souscrit de la Société. La résolution pour modifier ces Statuts nécessitera un acte qui sera passé devant un notaire officiant au Grand-Duché de Luxembourg. Quand une modification des Statuts est à proposer à l'Assemblée Générale, la convocation à l'Assemblée Générale doit l'indiquer et une copie de la proposition proposée, incluant le texte exact, sera déposé au siège principal de la Société et mis à la disposition des Associés pour consultation, jusqu'à ce que l'assemblée a eu lieu. De la date de dépôt à la date de l'assemblée, un Associé peut recevoir une copie de la proposition gratuitement. Une modification de ces Statuts doit être actée et passée devant un notaire de droit civil aux Pays-Bas.

33.2 La Société peut changer sa forme juridique en une autre forme. Un changement de forme juridique nécessitera une résolution pour modifier la forme juridique adoptée par l'Assemblée Générale, et une résolution pour modifier les Statuts. Le changement de forme juridique est aussi soumis aux dispositions de la Loi à ce sujet. Un changement de forme juridique ne met pas fin à l'existence de l'entité juridique.

Art. 34. Dissolution et Liquidation.

34.1 La Société peut être dissoute conformément à une résolution à cet effet adoptée par l'Assemblée Générale, à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social souscrit de la Société. La résolution de dissoudre la Société nécessite un acte qui sera passé devant un notaire officiant au Grand-Duché de Luxembourg. Quand la dissolution de la Société est proposée à l'Assemblée Générale, ce point doit être stipulé sur la convocation de l'Assemblée Générale.

34.2 Si la Société est dissoute conformément à une résolution de l'Assemblée Générale, les Gérants deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute.

34.3 Au cours de la procédure de liquidation, les dispositions des Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

34.4 Le solde, après paiement des dettes de la Société dissoute, sera transféré aux Associés proportionnellement à la valeur nominale des Parts Sociales détenue par chaque Associé.

34.5 Pour le surplus, la liquidation sera soumise aux dispositions en vigueur de la Loi.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, pour autant que de besoin, de confirmer que le lieu d'établissement principal (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés hollandais) et le lieu de gestion effective de la Société seront transférés des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter du présent acte du 18 mars 2003 et que le lieu d'établissement principal (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés hollandais) sera installé au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) de constater la démission, avec effet au 18 mars 2003, de Madame Peggy Jo Gunn, et de Monsieur Kevin T. O'Malley, en tant que gérants de la société, et (ii) de nommer avec effet au 18 mars 2003:

(a) Madame Jan E. Krentz, Tax Director, demeurant au 4 Raven Road, St. Paul, Minnesota, 55127, U.S.A., née le 19 juin 1957 à Minneapolis, Minnesota, U.S.A.,

(b) Monsieur Marc Feider, avocat, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg et

(c) Monsieur Lennart Stenke, directeur de société, demeurant au 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique de la Société décide (i) de confirmer la nomination de ERNST & YOUNG, Amsterdam, Pays-Bas, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société.

Estimation des coûts

Les parties se prévalent de l'exemption de droit d'apport prévu par l'article 3 de la loi du 29 Décembre 1971.

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement six mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, vol. 424, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2003.

H. Hellinckx.

(027675.3/242/841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

W.J. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.330.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Monsieur Marc Schintgen et Madame Ingrid Hoolants pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 9 mai 2003 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils décident également de remplacer le commissaire aux comptes Madame Nadine Schintgen par la société ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 9 mai 2003 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit et Madame Nadine Schintgen pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028371.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

WAGON GROUP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

H. R. Luxembourg B 75.430.

Auszug des Protokolls der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 14. Februar 2003

Der alleinige Gesellschafter:

- erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 23. März 2002;

- beschliesst die Mandate der Geschäftsführer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 23. März 2003 entscheidet, zu verlängern.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 22. Mai 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028660.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.703.

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PROPERTY IMMOBILIARE, S. r.l., ayant son siège social à Rome, Via del Nuoto 11, (Italie), constituée suivant acte reçu par Maître Giorgio Tavassi, notaire de résidence à Rome, le 20 décembre 1996, inscrite au registre imprese du Tribunal de Rome sous le numéro 2927/72, numéro fiscal 01140040583.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de dix mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 10.329,-) est détenue par l'associée unique la société SOCIETÀ PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI S.A.A.V. SpA, ayant son siège à Saint Vincent, viale Piemonte 72, et que l'associée est dûment représentée à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 2.071,- pour le porter de son montant actuel de EUR 10.329,- à EUR 12.400,- par versement en espèces et sans créer ni émettre des parts sociales nouvelles.

3.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2002 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

4.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise

5.- Approbation du rapport du réviseur.

6.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur Monsieur Giorgio SCELSI, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Antonio Califano, en remplacement de Maître Luigi La Gioia, notaire de résidence à Rome, en date du 10 mai 2002, que le siège de la société PROPERTY IMMOBILIARE, S. r.l., est transféré de Rome, Via del Nuoto 11, (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établie au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille soixante et onze Euros (EUR 2.071,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 10.329,-) à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant a été effectuée par l'associé unique la société SOCIETÀ PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI S.A.A.V. Spa, prédésignée.

La preuve de ce paiement de deux mille soixante et onze Euros (EUR 2.071,-) a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 30 novembre 2002, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, les statuts auront désormais la teneur suivante:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension que ce soit à Luxembourg ou ailleurs dans le monde.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales sont entièrement souscrites par la société SOCIETÀ PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI S.A.A.V. SpA, ayant son siège à Saint Vincent, Viale Piemonte 72.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur H.R.T. REVISION, S. à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, daté du 15 février 2003.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant de l'actif net de la société au 31 décembre 2002 (avant augmentation de capital) est au moins égal à EUR 10.329,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg.

Le prédit rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Giorgio Scelsi, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seul et unique gérant de la société PROPERTY IMMOBILIARE, S. à r.l., prédésignée, devenue luxembourgeoise, Monsieur Salvatore Monaco, né à Noto le 22 mai 1949, demeurant à 96017 Noto, Via Contrada Facolnara.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2003, vol. 424, fol. 19, case 4. – Reçu 20,71 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2003.

H. Hellinckx.

(028330.3/242/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SunlightLuxco-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.286.

In the year two thousand and three, on the eleventh day of the month of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg City.

Was held an extraordinary general meeting of SunlightLuxco-A, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, residing then in Hesperange on 26th November 2002 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Me Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Marc Monossohn, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate of the Company, SunlightLuxco, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and the number of shares held by it, pursuant to a share transfer agreement dated on April 8, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list and the said share transfer agreement will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all one hundred (100) shares in issue are represented at the present general meeting and the sole associate declares that it considers itself duly convened and that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

A) Increase of the issued share capital of the Company by the issue of five thousand one hundred seventy-three (5,173) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each (the «New Shares») and the cancellation of the existing one hundred (100) own shares held by the Company as a result of the contribution of all the assets and liabilities of SunlightLuxco, S.à r.l. to the Company.

B) Subscription and payment of the New Shares by SunlightLuxco, S.à r.l. against the contribution of all its assets and liabilities and allocation to the legal reserve of an amount of eighty-six Euro (EUR 86).

C) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company as a result of the resolutions adopted under items A. and B. of the agenda.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by the issue of five thousand one hundred seventy-three (5,173) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, and to cancel the existing one hundred (100) own shares held by the Company as a result of the contribution of all the assets and liabilities of SunlightLuxco, S.à r.l. prenamed.

Second resolution

The New Shares are subscribed for and paid in full by SunlightLuxco, S.à r.l., prenamed.

The contribution made by SunlightLuxco, S.à r.l., prenamed against the issuance of five thousand one hundred seventy-three (5,173) New Shares in the Company represents all its assets and liabilities without exception as set out in the balance sheet of SunlightLuxco, S.à r.l. dated on 31st March, 2003 (a copy of which shall remain with this deed in order to be registered therewith) consisting in the following:

1. Assets:

(a) 4,977,367 shares (the «Safilo Shares») of SAFILO HOLDING S.p.A. («SAFILO HOLDING»), a company organised under the laws of Italy, having its registered office at Stradella dell'Isola, No. 1, Vicenza, which holds approximately 90% of the issued and outstanding capital stock of Safilo S.p.A., a company organised under the laws of Italy. The Safilo Shares represent 3,346,855 ordinary shares and 1,630,512 privileged shares of SAFILO HOLDING;

(b) 100 shares of a par value of 125 Euro each in the Company, which are to be cancelled as a result of the described contribution of all assets and liabilities to the Company,

(c) cash at bank estimated at EUR 11,951 and

(d) all other assets of the Company.

2. Liabilities:

(a) Debt instruments:

(i) Aggregate amount EUR 51,542,724.29 (interest bearing),

(ii) Aggregate amount EUR 3,468,890.62 (interest bearing),

(iii) Aggregate amount EUR 8,489,389.88 (non-interest bearing), and

(iv) Aggregate amount EUR 571,346.88 (non-interest bearing)

(b) all other liabilities, including an EUR 12,500 account payable in favour of SAFILO BERMUDA, L.P.

The above contribution in kind has been valued by the manager of the Company as set out in the valuation report of 10th April, 2003 at six hundred forty-six thousand and seven hundred eleven Euro (EUR 646,711). Such valuation report shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Proof of the above contribution to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the above, it was resolved to allocate an amount of six hundred forty-six thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 646,625) to the share capital account, and an amount of eighty-six Euro (EUR 86) to the legal reserve.

Third resolution

As a result of the preceding increase of the share capital and the cancellation of the existing one hundred (100) shares held by the Company as a result of the above contribution, it is resolved to amend article 6 first paragraph of the articles of association so as to read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at six hundred forty-six thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 646,625) represented by five thousand one hundred seventy-three (5,173) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.»

Expenses

Because of the contribution to the Company of all the assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of SunlightLuxco, S.à r.l., prenamed, the parties refer to the exemption of capital duty provided for by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de SunlightLuxco-A, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, demeurant alors à Hesperange en date du 26 novembre 2002 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée fut présidée par Me Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Me Marc Monosohn, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique, SunlightLuxco, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ainsi que le nombre de parts qu'il détient suite à une cession de parts datée du 8 avril 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que ladite cession de parts seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale et l'associé unique se déclare dûment convoqué et préalablement informé de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

A) Augmentation du capital social en émission de la Société par l'émission de cinq mille cent soixante-treize (5.173) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et annulation des cent (100) parts sociales existantes auto-détenues par la Société du fait de l'apport par SunlightLuxco, S.à r.l. de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société.

B) Souscription et libération par SunlightLuxco, S.à r.l. des Nouvelles Parts Sociales contre l'apport de tous ses actifs et passifs et allocation de la réserve légale d'un montant de quatre-vingt-six Euros (EUR 86).

C) Modification de l'article 6 des statuts consécutivement aux résolutions adoptées sous A. et B.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis par l'émission de cinq mille cent soixante-treize (5.173) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune et d'annuler les cent (100) parts sociales existantes auto-détenues par la Société du fait de l'apport par SunlightLuxco, S.à r.l. susvisée de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société.

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et totalement libérées par SunlightLuxco, S.à r.l., susvisée.

L'apport fait par SunlightLuxco, S.à r.l. en contrepartie de l'émission de cinq mille cent soixante-treize (5.173) nouvelles parts sociales dans la Société représente tous les actifs et passifs sans aucune exception de SunlightLuxco, S.à r.l. tels que décrits dans le bilan de SunlightLuxco, S.à r.l. du 31 mars 2003 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement) et se présentant comme suit:

1) Avoirs:

(a) 4.977.367 actions (les «Actions Safilo») de SAFILO HOLDING S.p.A. («Safilo Holding»), une société de droit italien dont le siège social se trouve à Stradella dell'Isola n.1 -Vicenza, détenant environ 90% du capital émis de SAFILO S.p.A.; une société de droit italien. Les Actions Safilo représentent 3.346.855 actions ordinaires et 1.630.512 actions privilégiées de Safilo Holding;

(b) cent (100) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de cent vingt-cinq Euro (EUR 125.-) de la Société, qui doivent être annulées du fait de l'apport de l'ensemble des actifs et passifs à la Société tel que décrit;

(c) trésorerie déposée en banque et estimée à EUR 11.951, et

(d) tous les autres actifs de la Société.

2. Dettes:

(a) Instruments de dette:

(i) montant global de EUR 51.542.724,29 (générant des intérêts);

(ii) montant global de EUR 3.468.890,62 (générant des intérêts);

(iii) montant global de EUR 8.489.389,88 (ne générant pas d'intérêts); et

(iv) montant global de EUR 571.346,88 (ne générant pas d'intérêts); et

(b) tous les autres passifs, incluant une créance d'un montant de EUR 12.500 en faveur de SAFILO BERMUDA, L.P.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué par le gérant de la Société dans un rapport d'évaluation du 10 avril 2003 à six cent quarante-six mille sept cent onze Euro (EUR 646.711). Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à ce qui précède, il a été décidé d'allouer un montant de six cent quarante-six mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 646.625) au capital social et un montant de quatre-vingt-six Euros (EUR 86) à la réserve légale.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social et à l'annulation des cent (100) parts sociales existantes détenues par la Société du fait de l'apport ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 paragraphe premier des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à six cent quarante-six mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 646.625) représenté par cinq mille cent soixante-treize (5.173) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune.»

Dépenses

Du fait de l'apport de la totalité des actifs et passifs (rien n'étant retenu ou exclu) de SunlightLuxco, S.à r.l., susvisée, à la Société, les parties se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Gloden, M. Monossohn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

G. Lecuit.

(028613.3/220/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SunlightLuxco-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

G. Lecuit.

(028615.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

F. TRADE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme,

(anc. FLOPATEVE S.A.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.590.

L'an deux mille trois, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOPATEVE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 772 du 1^{er} août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Post, qui désigne comme secrétaire Madame Monique Putz, employée privée, demeurant à Lintgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en F. TRADE COMMUNICATION S.A. avec modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Rajoute d'un premier paragraphe à l'objet social de la société, savoir «la société pourra accomplir toutes opérations d'import/export de tous articles informatiques, électroniques et téléphoniques» avec modification afférente de l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en F. TRADE COMMUNICATION S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F. TRADE COMMUNICATION S.A. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rajouter un premier paragraphe à l'objet social, savoir:

«la société pourra accomplir toutes opérations d'import/export de tous articles informatiques, électroniques et téléphoniques»

de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** la société pourra accomplir toutes opérations d'import/export de tous articles informatiques, électroniques et téléphoniques.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Putz, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

G. Lecuit.

(028619.3/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

F. TRADE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

G. Lecuit.

(028621.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.729.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2002

Le mandat de Monsieur Aloyse Scherer venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028959.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

APERTA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.257.

Décision du Conseil d'Administration du 14 avril 2003

Monsieur Renato Bartesaghi, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire, a été remplacé, par cooptation, par Monsieur Peter Spinnler, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028639.3/1183/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.959.

In the year two thousand three, on the thirteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A, a «Société en commandite par actions», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 4th of July 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 76.959, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 894, of December 16, 2000, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 25th of June 2001, published in the Luxembourg Mémorial C Number 127 of January 24, 2002 and by deed enacted on October 30, 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Bruce Roe, Property Investment Principal with professional address at Times Place, 45 Pall Mall, London, United Kingdom.

The chairman appoints as secretary Mr Laurent Ricci, employee with professional address at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,284 (two thousand two hundred and eighty-four) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 90,000.- (ninety thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 57,100.- (fifty-seven thousand one hundred euros) to EUR 147,100.- (hundred forty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 3,600 (three thousand six hundred) new Non-Voting shares of Commanditaire having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new Non-Voting shares of Commanditaire by contribution in cash.

3.- Amendment of article five of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 90,000.- (ninety thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 57,100 (fifty-seven thousand one hundred euros) to EUR 147,100.- (hundred forty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 3,600 (three thousand six hundred) new Non-Voting shares of Commanditaire having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 3,600 (three thousand six hundred) new Non-Voting shares of Commanditaire as follows:

1° DHCRE Nominees 1 Limited, for	2,396 Non-Voting shares of Commanditaire
2° DHCRE Nominees 2 Limited, for	399 Non-Voting shares of Commanditaire
3° DHCRE Nominees 3 Limited, for	291 Non-Voting shares of Commanditaire
4° DHCRE Nominees 4 Limited, for	427 Non-Voting shares of Commanditaire
5° Officers Nominees Limited, for	87 Non-Voting shares of Commanditaire
Total	<u>3,600 Non-Voting shares of Commanditaire</u>

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, declared to subscribe to the 3600 (three thousand six hundred) new Non-Voting shares of Commanditaire, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 90,000.- (ninety thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 147,100.- (hundred forty-seven thousand one hundred euros) represented by 1,142 (one thousand one hundred forty-two) Ordinary shares of Commandité and by 4,742 (four thousand seven hundred forty-two) Non-Voting shares of Commanditaire having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en commandite par actions DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.959, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 894, du 16 décembre 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 25 juin 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 127 du 24 janvier 2002 et le 30 octobre 2001, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal avec adresse professionnelle à Times Place, 45 Pall Mall, Londres, Royaume Uni.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Ricci, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2,284 (deux mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 90.000,- (quatre-vingt dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.100,- (cinquante-sept mille cent euros) à 147.100,- (cent quarante-sept mille cent euros) par l'émission de 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle action par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.100,- (cinquante-sept mille cent euros) à 147.100,- (cent quarante-sept mille cent euros) par l'émission de 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire, comme suit:

1° DHCRE Nominees 1 Limited, pour	2.396 actions de commanditaire sans droit de vote
2° DHCRE Nominees 2 Limited, pour	399 actions de commanditaire sans droit de vote
3° DHCRE Nominees 3 Limited, pour	291 actions de commanditaire sans droit de vote
4° DHCRE Nominees 4 Limited, pour	427 actions de commanditaire sans droit de vote
5° Officers Nominees Limited, pour	87 actions de commanditaire sans droit de vote
Total	3.600 actions de commanditaire sans droit de vote

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, ont déclaré souscrire aux 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 90.000,- (quatre-vingt dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 147.100,- (cent quarante-sept mille cent euros) divisé en 1.142 (mille cent quarante-deux) actions sans droit de vote commanditaire et 4.742 (quatre mille sept cent quarante-deux) actions ordinaires de commandité de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, B. Roe, L. Ricci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 139S, fol. 1, case 6. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

J. Elvinger.

(028755.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.959.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(028761.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028326.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003
A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996,
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:
le report à nouveau de la perte: LUF 195.534,-,
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028329.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028320.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003
A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997,
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:
le report à nouveau de la perte: LUF 287.349,-,
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028324.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003
A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028347.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06637 et AE06638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998,
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: LUF 168.383,-,

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028342.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999,
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: LUF 194.159,-,

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028370.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

WAGON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, circuit de la Foire Internationale.
H. R. Luxembourg B 74.239.

Auszug des Protokolls der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 14. Februar 2003

Der alleinige Gesellschafter:

- erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 28. Februar 2002;
- beschliesst die Mandate der Geschäftsführer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 28. Februar 2003 entscheidet, zu verlängern.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 22. Mai 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028663.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

WAGON GLOBAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
H R. Luxembourg B 81.431.

Auszug des Protokolls der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 14. Februar 2003

Der alleinige Gesellschafter:

- erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 28. Februar 2002;
- beschliesst die Mandate der Geschäftsführer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 28. Februar 2003 entscheidet, zu verlängern.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 22. Mai 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028666.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.062.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 mai 2003

Les actionnaires acceptent la démission Monsieur Philipp J. Mazzilli et Monsieur David A. Post avec effet au 1^{er} avril 2003 et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société. Les actionnaires nomment Monsieur Michael Gilbert Schirk, commerçant, demeurant à 614 Alderbrook Road, N.W., Atlanta, Georgia 30345, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2003.

Depuis, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Kent E. Mast, gérant, résidant à c/o EQUIFAX INC., 1550 Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Eric Fort, licencié en droit, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Monsieur Michael Gilbert Schirk, commerçant, demeurant à 614 Alderbrook Road, N.W., Atlanta, Georgia 30345, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028707.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

WAGON CORPORATE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

H. R. Luxembourg B 81.430.

Auszug des Protokolls der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 14. Februar 2003

Der alleinige Gesellschafter:

- erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 28. Februar 2002;
- beschliesst die Mandate der Geschäftsführer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 28. Februar 2003 entscheidet, zu verlängern.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 22. Mai 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028672.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.862.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A. (la société), tenue à Luxembourg en date du 9 décembre 2002, que:

1. M. Ted Dardani a démissionné comme gérant de la société avec effet au 12 juillet 2002,

M. Christopher J. O'Brien a démissionné comme gérant de la société avec effet au 9 décembre 2002,

2. M. Bruce C. Tully, directeur de INVESTCORP INTERNATIONAL INC., est nommé comme nouveau gérant avec effet au 9 décembre 2002,

M. Gerald F. Willinger, senior associate de DB CAPITAL PARTNERS, INC. est nommé comme gérant de la société avec effet au 9 décembre 2002,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028694.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DOMINALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Paul Haelterman, administrateur de sociétés, demeurant Groensstraat à B-1730 Asse et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, en mai 2003, réf. LSO-AE05350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028728.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FEDERATION GENERALE DES INSTITUTEURS LUXEMBOURGEOIS, Société coopérative.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 19, rue d'Eprenay.

R. C. Diekirch B 5.535.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration de la FEDERATION GENERALE DES INSTITUTEURS LUXEMBOURGEOIS, société coopérative, pour l'exercice des mandats durant les années 2003 - 2006.

Président d'honneur:

René Grégorius, 62, rue J.-F. Gangler, L-1613 Luxembourg;

René Worré, 32, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange;

Président:

Ed. Kirsch, 35, rue Van der Meulen, L-2152 Luxembourg;

Vice-président:

André Glodt, 39, rue Lésigny, L-5753 Frisange;

Secrétaires:

Jean-Claude Reding, 120, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg;

Nicolas Weyland, 50, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette;

Trésorière:

Jeanne Welter, 2, rue comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg;

Assesseurs:

Pierre Clees, 21, Gromscheid, L-1670 Senningerberg;

Fernand Weiler, 220, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg;

Yolande Casali, 54, rue du Nord, L-4260 Esch-sur-Alzette;

Nadine Anen, 20, val des Romains, L-8149 Bridel;

Patrick Arendt, 10, rue de la Gare, L-4999 Schouweiler;

Gilbert Hopp, 132, rue Principale, L-5366 Munsbach.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration de la FGIL

J-C. Reding / N. Weyland / E. Kirsch

Les secrétaires / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028705.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

AMALHUNA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.479.

1. Messieurs André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés comme administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager chacun par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

- Monsieur André Wilwert, préqualifié, administrateur-délégué et président du conseil d'administration (en remplacement de Monsieur Hubert Lemoine, démissionnaire);

- Monsieur Gérard Matheis, préqualifié, administrateur-délégué (en remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l.);

- Monsieur Dennis Bosje, conseil économique, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.).

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour AMALHUNA S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028873.3/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

31711

KIEFFER ARSENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 82.211.

Décision de l'associé unique en date du 5 mai 2003

En date du 5 mai 2003, Monsieur Kieffer Arsène, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle KIEFFER ARSENE, S.à r.l., a pris la résolution suivante:

Résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 102, rue de Hédange, L-3841 Schifflange à l'adresse suivante: 57, rue de l'Eglise, L-3833 Schifflange.

Fait à Schifflange, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

A. Kieffer

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02176. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028714.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.039.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 mai 2003

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ENVIROTRANS S.A. tenue en date du 30 mai 2003 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels de l'exercice 2001 sont approuvés;
- Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2003.

Luxembourg, le 29 mai 2003.

Pour extrait sincère conforme

ENVIROTRANS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028715.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.412.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A. tenue à Luxembourg, le 12 novembre 2002, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Tintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour la durée de son mandat;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant qu'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour la durée de son mandat;
- décision a été prise de nommer M. Bastiaan Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société;
- décision a été prise de nommer M. Colm Smith, demeurant au 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouvel administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029153.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DIMALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.062.

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DIMALEO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.062, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 5234.

Le capital social a été converti en Euro par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 66140.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents), pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 790.885,78 (sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros soixante-dix-huit Eurocents), en vue de porter le capital social de son montant actuel, lequel s'établit suite à la conversion légale des liras italiennes en euros à EUR 129.114,22 (cent vingt-neuf mille cent quatorze Euros vingt-deux Eurocents) à EUR 920.000,- (neuf cent vingt mille Euros), sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes à due concurrence, à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle, avec affectation d'un montant de EUR 2.850,16 à un compte de réserve spéciale.

3. Remplacement des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale par 50.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires au prorata des actions actuellement détenues, à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne.

4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 18.400.000,- divisé en 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mai 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 920.000,- (neuf cent vingt mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 18.400.000,-, divisé en 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mai 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents), pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

la preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2001 a été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2001, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 11 décembre 2002 et par une déclaration du conseil d'administration datée du 7 mai 2003, le bilan au 31 décembre 2001 et la susdite déclaration restent annexés au présent acte,

et elle décide ensuite de décider d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents),

augmentation souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital,

ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mesdames Emanuela Brero et Maria Chiapolino, préqualifiées, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société antérieurement à la réduction de capital prémentionnée, par un versement en espèces de EUR 283.530,97 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente Euros quatre-vingt-dix-sept Eurocents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 790.885,78 (sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros soixante-dix-huit Eurocents),

en vue de porter le capital social de son montant actuel, lequel s'établit suite à la conversion légale des liras italiennes en euros à EUR 129.114,22 (cent vingt-neuf mille cent quatorze Euros vingt-deux Eurocents) à EUR 920.000,- (neuf cent vingt mille Euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes à due concurrence,

à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle,

ainsi que par le versement supplémentaire d'un montant total de EUR 2.850,16 à un compte de réserve spéciale.

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par la prédite SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Luca Lazzati, précités, en vertu des deux susdites procurations,

lesquels actionnaires déclarent souscrire à la totalité de l'augmentation de capital de capital, savoir EUR 790.885,78 (sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros soixante-dix-huit Eurocents), augmentée du versement supplémentaire d'un montant total de EUR 2.850,16 à un compte de réserve spéciale, le tout au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 793.735,94 (sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-cinq Euros quatre-vingt-quatorze Eurocents), de sorte que ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale, par 50.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires au prorata des actions actuellement détenues, à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 18.400.000,- (dix-huit millions d'Euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mai 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 920.000,- (neuf cent vingt mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 18.400.000,- (dix-huit millions quatre cent mille Euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mai 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 10.974,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lazzati, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, vol. 17CS, fol. 82, case 9. – Reçu 7.937,36 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

J. Delvaux.

(028947.3/208/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DIMALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.062.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2003, actée sous le n° 287 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(028950.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

LUMINO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.314.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer Madame Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 9 mai 2003. Le mandat de KITZ S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Ensuite les actionnaires décident de remplacer Madame Nadine Schintgen par la société ALPHA EXPERT S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet au 9 mai 2003. Le mandat d'ALPHA EXPERT S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Nadine Schintgen pour l'exécution de son mandat.

Les actionnaires décident aussi de reconduire les mandats des administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028380.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour la société

Signature

(028989.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028984.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

VIARENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2002

- Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

VIARENTA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028720.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SUNDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 59.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(028725.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour la société

Signature

(028978.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Bassou, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle autorise le Conseil d'Administration de renommer Monsieur Claude Bassou, administratrice-délégué pour une même période.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2003

Monsieur Claude Bassou est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028975.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

MEDICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.316.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 10 mai 2003. Le mandat de KITZ S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Ensuite les actionnaires décident de remplacer Madame Nadine Schintgen par la société ALPHA EXPERT S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 10 mai 2003. Le mandat de ALPHA EXPERT S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Nadine Schintgen pour l'exécution de son mandat.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants, et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028374.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.356.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(029139.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.356.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(029135.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.356.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

JANEK HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(029137.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FRUITBROKERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.385.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 12 mai 2003. Le mandat de KITZ S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. A Madame Sylvie Allen-Petit, ils accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Ensuite les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes, Madame Nadine Schintgen par la société ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 12 mai 2003. Le mandat de la société ALPHA EXPERT S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Nadine Schintgen pour l'exécution de son mandat.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028378.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EQUIFAX LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.455.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2003

L'associé unique accepte la démission Monsieur Philip J. Mazzilli avec effet au 1^{er} avril 2003 et lui donne pleine décharge pour l'exercice de son mandat en tant que membre du conseil de gérance de la Société. L'associé unique nomme Monsieur Michael Gilbert Schirk, commerçant, demeurant à 614 Alderbrook Road, N.W., Atlanta, Georgie 30345, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée.

Depuis, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Bruce S. Richards, gérant, résidant à c/o EQUIFAX INC., 1550 Peachtree Street, Atlanta, Georgie 30309, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Eric Fort, licencié en droit, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Michael Gilbert Schirk, commerçant, demeurant à 614 Alderbrook Road, N.W., Atlanta, Georgie 30345, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

EQUIFAX LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028703.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

POMPADOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.807.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 mai 2003, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.

P. Bun

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028909.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

LIPID INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
H. R. Luxembourg B 62.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(028729.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06642 et AE06641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028348.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028373.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06645 et AE06646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028376.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000,

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000,

- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: LUF 551.324,-,
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028381.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028383.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06651 et AE06653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(028384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001,

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001,

- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: EUR 10.008,05,-,

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028385.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.496.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 28 mai 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028386.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

NAVELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 71.674.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(028731.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

S-CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 109, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 87.781.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(028756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam.
Siège d'activités: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue par voie circulaire en date du 20 décembre 2002

- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 30 décembre 2001 et décide d'affecter le bénéfice de 28.267.000,- USD aux bénéfices reportés de manière à ce que ceux-ci s'élèvent à 358.017.000,- USD.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 décembre 2001.

- L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour la période allant du 31 décembre 2001 au 30 décembre 2002. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2003 et qui statuera sur l'exercice 2002.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028740.2/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

GECARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.481.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028733.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

INVESTPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028751.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FREIBURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 49.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028762.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028769.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

VIA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de poursuivre les activités de la société.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028772.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

RITAVÉR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.874.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(029113.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ONTEX INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.550.

Résolutions du 23 janvier 2003

L'associé unique accepte les démissions de Monsieur Paul Van Malderen, Madame Céline Van Den Bossche et Madame Griet Van Malderen et les remercie pour l'exécution consciencieuse de leur mandat.

L'associé unique nomme comme nouveau gérant Monsieur William Longueville, né le 24 août 1964 à Eeklo, demeurant à 9990 Maldegem, Vanovers 37.

L'associé unique nomme comme Réviseur d'Entreprises, la société VAN GEET DERICK & CO, Réviseur d'Entreprises, S.à r.l., ayant son siège au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat aura une durée de trois ans, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

L'actionnaire

EUTIMA S.A.

B. Van Malderen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028776.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.978.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Aloyse Scherer, Président du conseil d'administration, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur-délégué, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim.

Et nomme comme nouvel administrateur:

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 2 juin 2003

Le Conseil d'Administration nomme, conformément à l'article douze des statuts et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003, Monsieur Philippe Slendzak, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028969.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FINFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.091.

Les statuts coordonnés du 6 août 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

FINFLOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(029121.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

PROJECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-4551 Nieder Korn, 28A, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 93.750.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Gerhard Winkler, Diplom-Ingenieur, geboren am 3. Dezember 1946 in D-Unterwiederstedt, wohnhaft in D-06333 Hettstedt, Weinbergsiedlung 6;

2) Frau Ilona Schepputt, Diplom-Betriebswirt, geboren am 11. September 1957 in D-Gerbstedt, wohnhaft in D-06295 Burgsdorf, Heiligenthalerweg 6;

3) Frau Isabelle Lacroix, Vertreterin, geboren am 23. August 1966 in B-Etterbeek, wohnhaft in F-54720 Lexy, 17, rue du Jura;

4) Frau Martine Paquet, Grafikerin, geboren am 20. Juni 1974 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L-3768 Tétange, 4, rue de la Fontaine,

hier vertreten durch Herrn Michel Paquet, délégué-commercial, wohnhaft in Tétange, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 16. Mai 2003, welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparten, anwesend oder vertreten wie angegeben, ersuchten den amtierenden Notar, nachstehenden durch alle Komparten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I - Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital**Art. 1.**

Zwischen den Komparten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung PROJECT LUXEMBOURG S.A.

Art. 2.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Nieder Korn.

Durch Verwaltungsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Grossherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindert oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4.

Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Möbeln und Einrichtungsgegenständen aller Art, sowie die Durchführung von Planungen und Einrichtung von Schulen und Bildungseinrichtungen sowie sonstigen Objekten.

Die Gesellschaft ist berechtigt Geschäfte jeder Art durchzuführen, die dem oben genannten Geschäfts-zweck unmittelbar oder mittelbar dienen oder diesen ergänzen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Unternehmen jeder Rechtsform beteiligen und die Geschäftsführung bei Unternehmen mit gleichem oder verwandtem Geschäftsgegenstand übernehmen.

Art. 5.

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100 Aktien) zu je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen, als Namensaktien oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Kapitel II - Verwaltung, Aufsicht**Art. 6.**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche deren Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen.

Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 7.

Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 8.

Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 9.

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszwecks.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 10.

Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Art. 11.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet, wovon eine des Delegierten des Verwaltungsrates, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandaten, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

Art. 12.

Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

Kapitel III - Generalversammlung**Art. 13.**

Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14.

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr, an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort in Niederkorn statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft im Grossherzogtum Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Auslande stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

Art. 15.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Kapitel IV. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**Art. 16.**

Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 17.

Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüberhinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

Kapitel V - Auflösung, Liquidation**Art. 18.**

Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2004.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden durch die Komparenten gezeichnet wie folgt:

Herr Gerhard Winkler, vorbenannt	26 Aktien
Frau Ilona Schepputt, vorbenannt	25 Aktien
Frau Isabelle Lacroix, vorbenannt	25 Aktien
Frau Martine Paquet, vorbenannt	24 Aktien
Total:	100 Aktien

Die Aktionäre haben den Betrag ihrer Zeichnung sofort und in bar eingezahlt; somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde und was von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Feststellung

Der amtierenden Notar erklärt ausdrücklich dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Kostenabschätzung

Der Gesellschaft obliegen Gründungskosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welcher ihr wegen ihrer Gründung anfallen, für zirka 1.500,- EUR.

Generalversammlung

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft haben die Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als rechtsgültig zusammengerufen betrachten, in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

- Herr Gerhard Winkler, vorbenannt
 Frau Ilona Schepputt, vorbenannt
 Frau Isabelle Lacroix, vorbenannt
 Frau Martine Paquet, vorbenannt

- 2) Zum Kommissar wurde bestellt:

FIDUCIAIRE RENE MORIS S.A. mit Sitz in L-1853 Luxembourg/Cents, 24, rue Léon Kauffman, Handelsregister Luxembourg Nummer B 55.475.

3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4551 Niederkorn, 28A, rue de l'Ecole.

5) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eines oder mehrerer seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Winkler, I. Schepputt, I. Lacroix, M. Paquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 86, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. Mai 2003.

G. Lecuit.

(029448.3/220/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SO.PAR.TRANS. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.296.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers, et Monsieur David De Marco, Directeur de sociétés, demeurant à L-Steggen, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Jean-Robert Bartolini, de Monsieur Alain Renard et de Monsieur Pierre Mestdagh, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

- Le nombre des administrateurs a donc été réduit de cinq à quatre.

- Les pouvoirs de signature A et B ont été annulés. La société se trouve désormais engagée par la signature collective de deux administrateurs.

- Monsieur Olivier Dorier, Employé privé, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de FIN-CONTROLE S.A., démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

- Le siège social de la société est transféré du 25A, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029001.3/727/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.
